



APPEL A CANDIDATURES 02/2019 «CHAIRES FRANCO-BRESILIENNES A L'UFU»

L'Université Fédérale d'Uberlândia (UFU) en partenariat avec l'Ambassade de France au Brésil lancent la première édition de l'appel à candidatures des chaires pour professeurs ou chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français dans l'Etat de Minas Gerais.

Modalités générales

- Le programme des Chaires franco-brésiliennes à l'UFU permet l'accueil, au cours de l'année 2019, de 2 (deux) professeurs invités ou chercheurs d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche français pour une durée de 60 (soixante) jours chacun : un invité pour la période de août-septembre et un autre pour la période octobre-novembre. Le programme priorise la constitution de partenariats entre deux équipes de recherche, avec une perspective de pérennité et de réciprocité.
- Les candidats sélectionnés recevront une bourse mensuelle de l'UFU suivant les conditions établies dans l'annexe 1 ; l'Ambassade de France prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour.
- Conditions d'éligibilité : être Professeur des Universités, Maître de conférences, Chargé de recherche ou Directeur de recherche dans le cadre fonctionnel français. L'habilitation à diriger des recherches (HDR) sera considérée comme un critère préférentiel. Il n'y a pas de condition de nationalité française.
- Cet Appel prévoit un critère de réciprocité souhaitée, sous forme d'une allocation de professeur invité, offerte par l'établissement français du candidat, au professeur amphitryon de l'UFU ou à des professeurs associés à ces projets.
- La priorité sera accordée aux demandes des institutions françaises qui répondent positivement au critère de réciprocité, en offrant des allocations pour accueillir les professeurs de l'UFU sur une base réciproque.
- Il est également souhaité que les lauréats puissent associer un doctorant (réalisant un doctorat sandwich) ou un post-doctorant à leur Plan de Travail.
- Les projets déposés pourront être rédigés en français, portugais ou anglais, mais devront indiquer les solutions linguistiques envisagées pour la réalisation des activités, telles que traduction et interprétation, sachant qu'aucune dépense supplémentaire de cette nature ne pourra être prise en charge dans le cadre des financements de cet Appel à candidatures.



Thématiques prioritaires

L'UFU pourra recevoir **1 (un) invité** pour le grand domaine du Projet PrInt UFU : TECHNOLOGIES CONVERGENTES ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES (Informatique, Écologie et Conservation des ressources naturelles, Génie biomédical, Génie Électrique, Génie Mécanique, Génie Chimique, Physique, Génétique et Biochimie, et Chimie)

et **1 (un) invité** pour le grand domaine du Projet PrInt UFU : DYNAMIQUE SOCIALE, QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ (Administration, Economie, Education, Etudes Linguistiques, Géographie, Dentisterie, Immunologie et Parasitologie Appliquée).

Le comité de pilotage franco-brésilien mis en place dans le cadre de ce programme assure la sélection des lauréats ainsi que le suivi et l'évaluation des chaires en place.

Modalités pratiques

1) Le projet

Les candidats devront soumettre un projet élaboré entre deux équipes de recherche ou au moins entre un professeur français et un professeur de l'université d'accueil (UFU), dénommé « professeur référent », responsable du projet et de la Chaire dans chaque université, décrivant un Plan de travail avec les activités d'enseignement et de recherche prévues et précisant les dates envisagées pour le séjour au Brésil. Le projet devra obligatoirement comporter une ou plusieurs conférences «grand public» ou une ou plusieurs activité(s) de vulgarisation scientifique. La présentation du projet devra être synthétique (moins de 10 pages au format A4).

Toutes les candidatures seront examinées et approuvées par le Conseil du département, ou l'instance correspondante de l'université qui recevra le candidat.

Les pièces suivantes devront être jointes au dossier :

- Plan de Travail selon les conditions décrites,
- CV du Professeur visitant,
- Copie de son passeport,
- Résumé du CV «Lattes» du Professeur référent au Brésil,
- Avis du Conseil de département ou instance correspondante de l'Université d'accueil (UFU), avec l'approbation du projet,
- Indication du domaine thématique, du programme de Post-Graduation, du projet PrInt UFU correspondants,
- Indication de la période proposée (août-septembre ou octobre-novembre).

Toutes les pièces du dossier devront être soumises en version électronique en format PDF.



2) Le professeur référent de la chaire

Le projet sera présenté par le professeur référent au Conseil de département ou l'instance correspondante pour avis. Le Professeur référent, responsable de la Chaire, s'engage à participer au programme défini conjointement et à assurer les conditions d'accueil en fonction du programme de travail défini.

Le comité de pilotage attire l'attention des candidats sur l'importance d'élaborer le projet de la façon la plus concertée entre le professeur visitant et le professeur référent, en particulier pour le choix des dates du séjour, les besoins de logistique en fonction de la nature et des ambitions du projet et la mobilisation des ressources disponibles en termes de communication ou de valorisation des activités conduites.

3) Le choix des dates

Les séjours devront impérativement se réaliser **dans les périodes indiquées dans le paragraphe « Modalités générales » de cet appel à candidature**. Les candidats sélectionnés qui souhaiteraient reporter leur venue à l'année suivante se verraient perdre automatiquement le bénéfice de la sélection.

Le Comité de pilotage franco-brésilien attire l'attention des candidats sur les dates de séjour : elles doivent être choisies d'un commun accord avec le professeur référent en fonction du calendrier brésilien (hors vacances universitaires) et de sa propre disponibilité, en fonction des engagements que le professeur référent pourrait avoir sur l'année, dans ou en dehors de l'université.

4/ Les obligations du lauréat

A l'issue de leur séjour, les lauréats devront remettre un rapport d'activité aux parties française et brésilienne.

A des fins de communication, les lauréats devront systématiquement informer le Comité de pilotage de leurs activités publiques telles que conférences, séminaires, débats d'idées, etc.

Calendrier 2019 :

Les projets concernant les 2 (deux) invités du premier grand domaine du Projet PrInt UFU : TECHNOLOGIES CONVERGENTES ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES (Administration, Economie, Education, Etudes Linguistiques, Géographie, Dentisterie, Immunologie), ainsi que les projets concernant l'invité du second grand domaine du Projet PrInt UFU : DYNAMIQUE SOCIALE, QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ (Physique, Génie chimique, Génétique et Biochimie, Écologie et Conservation des ressources naturelles, Génie mécanique, Génie biomédical, Génie électrique et Informatique) devront être soumis **jusqu'au 21 juin 2019**.



Les projets devront être envoyés à la Direction de la Recherche et de la Post-graduation de l'UFU et au Service de Coopération et d'Action culturelle – SCAC- de l'Ambassade de France au Brésil, antenne de l'Etat de Minas Gerais :

- pour l'UFU, le Professeur Carlos Henrique de Carvalho, Vice-Recteur de la Recherche et de la Post-graduation et le Professeur Waldenor Barros Moraes Filho, Directeur des Relations Internationales et Interinstitutionnelles dri@ufu.br ;
- pour le SCAC Minas Gerais, Karla Amorim sec.scac@gmail.com

Le Comité de pilotage franco-brésilien informera le résultat de la sélection sur le site de PROPP/UFU **jusqu'au 01 juillet 2019**.

Le Comité de pilotage est souverain dans ses décisions qui ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Les candidats soumettant un projet reconnaissent avoir pris connaissance et approuver les conditions du présent appel à candidatures, y compris l'Annexe 2 donnant les conditions du séjour au Brésil.

Uberlândia, 21 de Maio de 2019.

Carlos Henrique de Carvalho
Vice-Recteur Recherche et Post-graduation
Université Fédérale d'Uberlândia

Universidade Federal de Uberlândia
Prof. Dr. Carlos Henrique de Carvalho
Pró-reitor de Pesquisa e Pós-graduação
Portaria R nº 065/2017

Uberlândia, ____ de _____ de 2019.

Belo Horizonte, 23 de Maio de 2019.

Waldenor Barros Moraes Filho
Directeur des Relations Internationales
Université Fédérale d'Uberlândia

Philippe Makany
Attaché de Coopération et d'Action Culturelle
SCAC MG – Ambassade de France au Brésil



ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau de correspondance

Chargé de recherche, Maître de conférences non titulaire d'une HDR	Professor Adjunto
Chargé de recherche, Maître de conférences titulaire d'une HDR	Professor Associado
Professeur des universités, Directeur de recherche	Professor Titular

Valeurs des allocations offertes par l'UFU

- Le montant mensuel des allocations s'élève à R\$ 7000, 00 (Sept mille réaux) sur la durée de séjour du Professeur/Chercheur français à l'UFU.
- Une prime d'installation de R\$ 2000,00 (Deux mille réaux) est versée en une seule fois.
- Aucune dépense supplémentaire générée par les activités menées au cours de la Chaire n'est incluse dans le cadre de cet appel à candidatures. Il relève donc de la responsabilité des candidats et de leurs partenaires brésiliens, de veiller à ce que celles-ci puissent être financées par d'autres sources.

ANNEXE 2

Informations sur les conditions de séjour au Brésil

Les lauréats devront disposer de tous les documents administratifs permettant leur séjour au Brésil. Ils devront entre autres faire une demande de visa temporaire (VITEM 1) auprès du Consulat du Brésil en France.

Les lauréats sont responsables de la régularité de leur situation au Brésil.

Aussi est-il vivement conseillé de se renseigner au préalable et de manière anticipée sur les démarches à effectuer auprès du Consulat Général du Brésil en France. L'Université d'accueil (UFU) ne pourra être rendue responsable de problèmes générés par le non-respect des conditions d'entrée et de séjour dans le pays.

Si le séjour implique **des activités de terrain**, les lauréats devront **ABSOLUMENT en discuter avec le professeur référent de la chaire** afin de se prémunir contre les complications administratives éventuelles.

Dans la mesure du possible, le séjour au sein de l'université partenaire sera facilité par son service, coordination ou vice-présidence aux relations internationales.